Barème des indemnités de la CPTS BVS

	Indemnités 2025
Forfait membre du bureau	200 euros/trimestre
Participation réunion présentielle avec partenaire	12,5 euros/h
Animation réunion/Préparation action/participation action	75 euros/h
SNP MG	15 euros par créneaux données + 30 euros pour les rdv non honorés ou non pris (à partir de dec 24)
SNP dentaire	50 euros par créneaux de 30 minutes (Prise en charge par l'InterCPTS18 avec reversement de 20% du montant par la CPTS BVS)
Kiné respi	240 euros la garde de 3 heures
Teleconsultaitons assistée	15 euros la téléconsultation pour les IDEL et 10 euros pour l'ESP de Souesmes